

## NOS ENGAGEMENTS

Le personnel soignant de la Saline s'engage à respecter la charte relative aux patients hospitalisés. L'équipe s'engage à vous accompagner pendant votre séjour avec respect, bienveillance et dans la confidentialité avec :

- ❖ Une admission organisée en collaboration avec la structure ou la personne adressante,
- ❖ Une prise en charge adaptée à votre situation médico-psycho-sociale,
- ❖ Un suivi médical régulier,
- ❖ Un programme adapté à votre problématique addictive.

## VOS ENGAGEMENTS

- ❖ Maintenir votre abstinence de tous produits durant la totalité de la cure,
- ❖ Vous impliquer dans votre projet de soins, c'est-à-dire : participer aux activités et ateliers thérapeutiques,
- ❖ Respecter le secret du groupe, l'opinion des personnes et leurs propos.

### Respecter les règles de vie suivantes :

- Interdiction d'introduire et de consommer : alcool, médicaments et produits illicites au sein de l'établissement. Tous les médicaments et/ou produits en votre possession seront remis à l'infirmier(ère) qui vous accueillera à votre arrivée.
- Un comportement verbal et physique respectueux et non violent est exigé.
- Les comportements équivoques, relations sexuelles sont formellement interdits.
- Une hygiène quotidienne et une tenue vestimentaire correctes sont exigées.
- Le respect du matériel et l'entretien de votre environnement vous est demandé.
- L'équipe soignante peut réaliser sans prévenir mais en votre présence et avec votre consentement, des contrôles des chambres, des affaires personnelles, véhicules et ainsi que des tests de consommation.
- Vous êtes responsable des objets de valeur que vous gardez avec vous.

**Votre engagement dans la cure est un élément essentiel de votre prise en charge.**

**Ainsi, le premier jeudi suivant votre entrée, nous vous inviterons à signer votre contrat de cure avec le cadre de santé du service ou son représentant.**

**Ce contrat officialise votre démarche de soin**

**Tout manquement au contrat de la part du patient peut entraîner une interruption du séjour. Le contrat signé peut être arrêté par l'équipe, en fonction de la nature des manquements constatés et/ou de leur répétition. ☒**



Il est formellement interdit de fumer dans tout l'établissement et sous les lieux couverts

(Ex. : SAS des ambulances) Décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.

## Hôpital Intercommunal de la Presqu'île Guérande- Le Croisic

# Règles de fonctionnement de l'Unité d'Hospitalisation en Addictologie « La Saline »




*Vous entrez dans un lieu de soins. La qualité de vie des hospitalisés y fait l'objet d'une attention particulière*



## DÉROULEMENT DE LA CURE

Le projet de soins comporte des activités thérapeutiques, réparties en temps individuels et collectifs et il demande une participation active du patient.

Le programme se déroule du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30, ainsi que les samedis et dimanches matins. La participation aux activités et ateliers suivants est obligatoire.

- ▶ Les entretiens médicaux, paramédicaux et psychologiques.
- ▶ Les groupes de paroles. 
- ▶ Les informations sur les produits et la dépendance 
- ▶ Les ateliers à médiation corporelle : relaxation, gym douce, activité corporelle 
- ▶ Les sorties en groupe, les repas pris en commun
- ▶ Les ateliers vidéo : films fiction et/ou les programmes de prévention de la rechute.

Les mercredis de 17h30 à 18h30 se déroule dans le service la « Réunion Grand Groupe », animée par le médecin responsable de service. Elle est ouverte à toutes les personnes concernées par la dépendance ainsi qu'à leur entourage.

## LE SÉJOUR

### Les repas

Ils sont servis dans la salle à manger de l'unité à 8h00, 12h00 et 18h45.

**La cure est un moment privilégié pour la réflexion personnelle et la communication. Aussi, afin de vous permettre de prendre de la distance, des dispositions particulières sont prises pour :**

### La Télévision

Une seule télévision dans le service, qui se situe dans le salon commun et qui est accessible aux horaires suivants :

En semaine : de 17h30 jusqu'à 18h45 et de 19h30 à 23h00.

Le week-end : de 13h00 jusqu'à 18h45 et de 19h30 à 23h00.

### Le téléphone

L'utilisation du téléphone portable est limitée. Ainsi, lors de votre entrée, il vous sera demandé de nous remettre votre téléphone portable. Il vous sera rendu du samedi 13h30 au dimanche 18h00 et lors du week-end de permission du samedi matin 10h30 au dimanche 18h00.



**Aucun matériel multimédia (Smartphones, PC portables, consoles de jeux, lecteurs DVD, cartes DVD ou disques durs externes...) n'est autorisé durant votre cure.**

**Il est également interdit d'utiliser la cigarette électronique dans votre chambre, dans le service et dans l'ensemble des bâtiments de l'hôpital.**

### Les visites

Les visites sont possibles tous les soirs à partir du vendredi de la première semaine de cure, de 17h30 à 18h45 et de 19h30 à 20h30, le week-end de 14h00 à 18h45 et de 19h30 à 20h30.

### Les sorties

Vous devez être **impérativement** munis d'une **permission médicale** pour quitter l'enceinte de l'hôpital. Vous pouvez cependant vous promener dans le parc de l'hôpital en dehors des temps de soins et dès que votre état de santé le permet.

Il n'y a pas de sortie prévue la première semaine. Un retour à domicile est **obligatoire** entre la deuxième et la troisième semaine, du samedi 10h30 au dimanche 18h00.

### Votre trousseau

L'unité ne fournit que les draps et les couvertures durant votre séjour. Ainsi, il vous est demandé d'apporter avec vous :

- Des tenues propres, décentes et adaptées à l'activité (pas de pyjama en dehors de la chambre),
- Un nécessaire et du linge de toilette,
- Un bloc notes et un crayon,
- Un réveil (ou radio-réveil) autre que le portable,
- Des enveloppes et des timbres en cas d'arrêt de travail,
- **Apportez si possible votre ordonnance médicale ainsi que les médicaments en votre possession**